



**BILAN 2011 ET PLAN D'ACTION ANNUEL 2012 DE LA VILLE DE LÉVIS
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**DANS LE CADRE DE LA LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE
LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE (L. R. Q., chapitre E - 20.1)**



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Groupe de travail	4
Bilan 2011 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	5-15
1. Accessibilité aux services (Secteur d'activité emploi – transport –sécurité publique).....	5-7
2. Accessibilité à l'information et aux communications (Secteur d'activité les communications)	8
3. Accessibilité aux activités (Secteur d'activité culturel et sportif)	9-11
4. Accessibilité au territoire (Secteur d'activité l'accessibilité des lieux et endroits publics)	12
5. Accessibilité au territoire (Secteur d'activité la signalisation et les stationnements)	13
6. Accessibilité au territoire (Secteur d'activité le touristique)	14
7. Accessibilité aux bâtiments et équipements municipaux (Secteur d'activité des endroits publics).....	15
Plan d'action 2012 à l'égard des personnes handicapées	16-24
1. Accessibilité aux services (Secteur d'activité emploi – transport –sécurité publique).....	16-18
2. Accessibilité à l'information et aux communications (Secteur d'activité les communications)	19
3. Accessibilité aux activités (Secteur d'activité culturel et sportif)	20-22
4. Accessibilité au territoire (Secteur d'activité l'accessibilité des lieux et endroits publics, la signalisation et les stationnements)	23
5. Accessibilité aux bâtiments et équipements municipaux (Secteur d'activité des endroits publics).....	24
Conclusion	25

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale définit la personne handicapée comme :
« toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

La mise en oeuvre en décembre 2004, du projet de loi no 56 a eu pour effet de modifier substantiellement la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et de spécifier que leur intégration à la société doit se faire au même titre que pour tous les citoyens. Entre autres, pour des ministères, des organismes publics et des municipalités, cela se traduit par l'adoption, sur une base annuelle, d'un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap. Plus particulièrement, la Loi prévoit que ce plan d'action doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions ainsi que les mesures qui seront prises pour y remédier.

Un obstacle est tout ce qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. S'entend notamment d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle au niveau de l'information ou des communications, d'un obstacle comportemental, d'un obstacle technologique, d'une politique ou d'une pratique.

Obligations de la Loi :

L'article 61.1

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

L'article 61.3

« Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. »

La nomination d'un coordonnateur du plan d'action est également une condition à l'atteinte des objectifs, ce qui fut fait, par résolution en juillet 2009, Janine Dumont fut désignée à titre de coordonnatrice de ce plan d'action.

Depuis décembre 2005, où la Ville de Lévis adoptait un premier *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*, elle a réalisé plusieurs interventions visant à encourager l'intégration des personnes vivant avec un handicap sur son territoire. Tout en favorisant la continuité de son implication pour le dossier « *Accessibilité universelle* », un travail important de sensibilisation aux besoins des personnes handicapées a permis, aux différents intervenants municipaux, de développer une préoccupation constante pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap dans tous les secteurs d'activités qui sont mis à la disposition de la population.

Le présent document qui représente un sixième plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant avec un handicap, a fait l'objet de consultation auprès des membres de la Commission consultative « Personnes vivant avec un handicap et Ville » ainsi que diverses Directions ou Services administratifs de la Ville, et permettra de faire un bilan des mesures qui ont été prises au cours de l'année qui vient de s'écouler, pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap dans différents secteurs d'activités, et de prévoir les mesures à prendre pour les années à venir.

Il démontre une préoccupation plus grande dans les différents secteurs d'activités relevant des attributions de la Ville.

GROUPE DE TRAVAIL

Commission consultative « Personnes vivant avec un handicap et Ville »

- Robert Maranda, président de la commission
- Jean-Pierre Bazinet, vice-président de la commission
- Dominique Maranda, membre de la commission
- Janine Dumont, secrétaire de la commission
- Association des personnes handicapées de Lévis inc.
- Association Régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches
- Atelier Occupationnel Rive-Sud
- Aux Quatre Vents
- Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
- Office des personnes handicapées du Québec
- Patro de Lévis inc.
- Personnes handicapées en action de la Rive-Sud
- Société Grand Village inc

Direction de l'environnement et des infrastructures

- Alain Francoeur, directeur
- Joanne Poisson, secrétaire de direction
- Michel Faucher, coordonnateur
- Richard Kevin, service du génie
- Pierre Laflamme, chef du service des biens immobiliers

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

- Robert Cooke, directeur
- Julie Tremblay, direction adjointe
- Sonia Roux, conseillère en urbanisme

Direction des ressources humaines

- Manon Gauvreau, directrice
- Michel Boucher, conseiller à la dotation

Direction des communications

- Christian Brière, directeur
- Guy Rodrigue

Direction de la vie communautaire

- René Tremblay, directeur
- François Bilodeau, directeur adjoint
- Nathalie Ouellet, chef du service des arts et de la culture
- Marie Légaré, conseillère service des arts et de la culture
- Suzanne Rochefort, chef du service des bibliothèques
- Julie Labrecque, coordonnatrice service des bibliothèques
- Michel Gagné, chef du service des sports et du plein air
- Isabelle Bouchard, conseillère en sports et plein air
- André Lemire, chef du service sociocommunautaire
- Janine Dumont, conseillère service sociocommunautaire
- Claude Genest, chef de service aux équipements récréatifs
- Albert Filteau, coordonnateur aux équipements récréatifs
- Jacques Papillon, coordonnateur aux équipements récréatifs

Direction du développement

- Philippe Meurant, directeur
- Liette Brie, adjointe administrative

Direction du service de la sécurité incendie

- Yves Després, chef de division
- Steeve Larose, technicien en prévention incendie

Société de transport de Lévis

- Jean-François Carrier, directeur général
- Benoit Blais, coordonnateur aux transports adaptés

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'EMPLOI

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes vivant avec un handicap

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>Le plus grand obstacle à l'égalité en emploi est que la plupart des édifices municipaux ne sont pas conformes à l'accessibilité universelle</p>	<p>Poursuivre l'affichage auprès des associations de personnes handicapées et Emploi-Québec, que la Ville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi</p> <p>Une particularité concernant l'accès pour les personnes vivant avec un handicap sera identifiée sur l'affichage</p> <p>La direction des ressources humaines déposera dans son projet de Politique d'embauche, un volet intégration. Une procédure pour faire connaître ce volet, sera élaborée, entre les ressources humaines et la direction des communications</p>	<p>En continu</p> <p>Dès l'approbation des cibles par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse</p> <p>Du 18 avril au 27 juin 2011</p> <p>Dès que le projet sera déposé</p>	<p>Réalisé</p> <p>Toujours en attente des mesures de redressement de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse</p> <p>Dans le cadre dans notre programme d'accès à l'égalité en emploi, ainsi qu'en lien avec nos mesures de redressement, un stagiaire ayant un handicap a été accueilli pendant 10 semaines (275 heures) au Service des approvisionnements</p> <p>En voie de réalisation</p> <p>La politique de dotation sera déposée en début d'année 2012.</p>	<p>Conseil de la Ville</p> <p>Direction des ressources humaines</p> <p>Direction des communications</p> <p>Commission Scolaire des Navigateurs</p>
	<p>Accueillir des stagiaires handicapés dans le cadre du projet «Donnez-moi des Ailes» de la Commission Scolaire des Navigateurs</p>	<p>Pendant la période scolaire septembre à décembre</p>	<p>Aucun stagiaire n'a été accueilli car le projet de la Commission Scolaire n'a pas eu de suite</p>	

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LE TRANSPORT

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Faciliter le déplacement des personnes et leur offrir un service leur permettant d'accéder aux services publics et d'intégrer le marché du travail

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
La difficulté de se déplacer avec le transport adapté pour aller sur la rive nord	Mise en place d'un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ	Été 2011	Adoption du projet pilote par l'ensemble des partenaires en début d'année 2011 et a permis de faire 8,417 déplacements allé et retour sur la rive nord	Société de transport de Lévis Communauté métropolitaine de Québec
Sécurité en soirée	Descendre entre deux arrêts réguliers en soirée afin de vous rapprocher de votre destination. Clientèles admissibles : Jeunes de 14 ans et moins Femmes Aînés Personnes ayant des limitations	Mai à août 2011 dès 21h Septembre 2011 à avril 2012 dès 19h	Réalisé et réponds au besoin pour plus de sécurité	
La difficulté de monter dans les autobus réguliers	Poursuivre l'achat de véhicules à plancher surbaissé	Été 2011	Achat de 23 véhicules à plancher surbaissé en 2011	Société de transport de Lévis

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer aux personnes à mobilité réduite un service adapté à leurs besoins et aux contraintes physiques que génère leur incapacité spécifique
-Se donner les moyens pour intervenir efficacement et rapidement lors des situations d'urgence impliquant une personne vivant avec un handicap

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La méconnaissance des endroits où sont situées les personnes qui en raison de leur limitation pourraient être plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe</p>	<p>Mettre en place la fiche à compléter pour les personnes nécessitant des secours adaptés lors de sinistre</p> <p>Informer la population et les organismes de la mise en place de cette fiche</p> <p>Mettre le formulaire sur le site Internet de la Ville</p>	<p>Au plus tard le 1^{er} Octobre 2011</p> <p>Dès sa mise en place</p> <p>Été 2011</p>	<p>Conférence de presse dans la Semaine de la prévention des incendies du 9 au 15 octobre 2011. Non réalisé la fiche n'était pas finalisée</p> <p>Le 3 décembre 2011, un communiqué de presse a annoncé l'existence du formulaire ainsi que sa mise en ligne sur le site de la Ville</p> <p>Le publiciser dans le journal Lévis'informe Reporté en début d'année 2012</p>	<p>Service de la sécurité incendie</p> <p>Service de sécurité publique</p> <p>Organismes desservant les clientèles à mobilité réduite</p> <p>Service des communications</p>

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX COMMUNICATIONS

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LES COMMUNICATIONS

OBJECTIF GÉNÉRAL : Promouvoir les solutions mises en place et sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes vivant avec un handicap

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le manque d'outils et de connaissances pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle handicapée	Faire paraître le « <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2011</i> » sur le site Internet de la Ville	En juillet 2011	Ce fut inscrit sur le site	Direction des communications Direction de la vie communautaire
	Maintenir un support à la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» afin de sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes ayant un handicap	Tout au long de l'année	Article d'information paru dans le journal municipal, selon les demandes.	la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville»
	Poursuivre l'action déjà établie de grossir les caractères des éditions du journal municipal	Dès janvier 2011	En voie de réalisation.	Organismes desservant les clientèles handicapées

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme-culturel)

SECTEUR D'ACTIVITÉ: CULTUREL ET SPORTIF

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes vivant avec un handicap une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le peu d'identification des activités culturelles accessibles aux personnes handicapées	Poursuivre l'indication dans les différents programme loisirs et culturels, des bâtiments et parcs accessibles aux personnes vivant avec un handicap pour chacune des activités et événements	Tout au long de l'année	Dans l'ensemble de nos programmes et de nos brochures, les activités accessibles sont indiquées par un logo.	Direction de la vie communautaire Service des Arts et de la culture,
L'offre d'activités de loisir et de culture n'est pas suffisamment accessible	Poursuivre le programme d'intégration des personnes vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le service des arts et de la culture	En continu	Nous n'avons eu aucune demande en 2011.	

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (bibliothèques)

SECTEUR D'ACTIVITÉ: CULTUREL ET SPORTIF

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes vivant avec un handicap une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Identification des stationnements	Renouveler la peinture des pictogrammes situés au sol pour les stationnements réservés	Fin 2011	Meilleure visibilité	Travaux publics et Service des bibliothèques
Accès à la bibliothèque Saint-David et au Centre Raymond-Blais : la porte est située trop près de la rampe d'accès pour personnes handicapées (lorsqu'on ouvrait la porte la personne devait reculer dans la pente).	Déplacer la porte de quelques pieds afin de rendre l'accès plus sécuritaire.	Automne 2011	Accès sécurisé	Biens immobiliers et Service des bibliothèques
Manque de services adaptés au Service des bibliothèques	Achat de collection spécialisée (gros caractères, livres lus, etc.) Dispositions particulières pour personne vivant avec un handicap (par exemple, la durée du prêt est de 6 semaines au lieu de 3 semaines ; il est possible, par téléphone et en ligne, de réserver des documents et de réserver sa place à une activité.	En continu	En 2011, 97 romans à large vision ont été ajoutés à nos collections Au total, nous avons 679 romans à large vision dans nos bibliothèques Service adapté	Direction de la vie communautaire Service des bibliothèques

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (sports et plein air)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CULTUREL ET SPORTIF (suite)

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
L'absence d'activités spécifiquement adaptées aux différents types d'handicaps	Procéder d'ici l'automne 2011 à une analyse des activités libres et envisager la possibilité d'offrir certaines activités qui pourraient être accessible à cette clientèle	Dans le courant de l'année	L'analyse de l'utilisation des locaux est en cours de réalisation.	Direction de la vie communautaire Service des sports et plein air
	Faire la promotion de l'activité offerte de ballon-volant pour les personnes en déficience physique	Dans le programme automne 2011	Réalisé belle participation. L'activité sera inscrite dans la programmation automne 2012-hiver 2013.	Service Sociocommunautaire Organismes desservant les clientèles handicapées
Le manque de promotion et de visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis	Former un comité afin de réaliser une étude en vue de poser la candidature de la Ville de Lévis, des jeux provinciaux d'hiver-2015, des Olympiques spéciaux	Durant l'année	Nous sommes en attente du cahier de candidature de l'organisation pour en saisir le comité exécutif et le conseil de la Ville.	Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville
	Dans le cadre du 25 ^{ème} de la tournée mondiale Rick Hansen, accueillir le relais dans la ville de Lévis	13 octobre 2011	Le passage du Relais Rick Hansen a été réalisé avec succès et a permis de rendre hommage à deux athlètes lévisiens vivant avec un handicap	Service des Arts et de la culture,

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (cadre urbanistique)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET ENDROITS PUBLICS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement
-Faciliter l'accès des personnes vivant avec un handicap aux édifices publics et municipaux

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Plan d'urbanisme (PU) en élaboration	Poursuivre l'élaboration du PU ainsi que de la réglementation d'urbanisme, qui constitue un guide de planification général essentiel pour la prise de décision en urbanisme	Entrée en vigueur prévue en 2012	Plan d'urbanisme et certains règlements (zonage et lotissement) finalisés. Entrée en vigueur du nouveau plan d'urbanisme et de certains règlements d'urbanisme pour la Ville à l'automne 2012	Direction de l'urbanisme et des arrondissements
La réglementation d'urbanisme en élaboration	Poursuivre l'élaboration de la réglementation afin de s'assurer que les personnes vivant avec un handicap puissent avoir accès et circuler dans les lieux publics et/ou ouverts au grand public) en conformité avec le PU	Entrée en vigueur prévue en 2012	Élaboration des autres règlements d'urbanisme afin que tous les règlements soient en vigueur en 2012	Direction des affaires juridiques et du greffe

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement,) (suite)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LA SIGNALISATION ET LES STATIONNEMENTS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement
-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Manque d'installations sanitaires lors d'activités extérieures (festival ...)	Installer des toilettes adaptées lors d'événements spéciaux à l'extérieur organisés par la Ville ou ses partenaires	Lors des événements	Installation de plusieurs toilettes adaptées sur les sites d'activités Le tout a été réalisé (activités de Célébrations 2011, Festivent...)	Direction de l'environnement et des infrastructures
L'accès aux descentes de trottoirs n'est pas toujours une en face de l'autre	Préconiser dans les projets, une accessibilité et une circulation adéquate pour les personnes à mobilité réduite autant lors de la planification, de l'analyse ou de la conception des aménagements Tous les travaux de réfection et pavage de rues, trottoirs et bordures, les accès sont mis aux normes et les correctifs sont apportés si requis	Lors des travaux, été-2011	Plusieurs intersections ont été corrigées ou refaites selon les normes Réalisé	Service des travaux publics En collaboration avec les services concernés
La difficulté d'avoir accès aux stationnements réservés près des édifices municipaux	Repeindre toutes les cases de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ainsi que la mise aux normes des panneaux les identifiants	Automne 2011	Un nombre de 100 cases devrait être fait en 2011 ainsi que la mise aux normes des panneaux les identifiants. Le tout a été réalisé tel que prévu.	

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

SECTEUR D'ACTIVITÉ: LE TOURISME

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer un réseau d'accueil et d'information touristiques qui répondent aux exigences pour les personnes à mobilité réduite
-Permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux bureaux touristiques

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La difficulté d'avoir accès aux bureaux d'information touristique</p> <p>L'accès aux présentoirs</p> <p>La hauteur des comptoirs non adaptée</p>	<p>Maintien des exigences pour conserver l'attestation de Tourisme Québec de la conformité du Bureau d'information touristique du Parc des Chutes-de-la-Chaudière</p>	<p>Toute l'année</p>	<p>L'attestation de Tourisme Québec a été maintenue en 2011</p> <p>Bureau touristique Chutes Charny: Deux ouvre portes installées ; Signalisation installée et cases de stationnements extérieures peinturées</p>	<p>Direction du développement</p> <p>Directions et services concernés</p>

BILAN 2011 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES ENDROITS PUBLICS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes en tenant compte de leur déficience et leur problématique de déplacement

-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La connaissance minimale des contraintes d'accès aux bâtiments municipaux destinés au grand public et des bâtiments destinés aux employés</p>	<p>Vérification interne sera faite pour valider la conformité Contrôle des accès automatisés; Adaptations mineures (évier, poignées de porte,...), signalisations; <u>Hôtel de Ville de St-Jean-Chrysostome:</u> <u>Hôtel de Ville de St-Étienne:</u> <u>Bureau touristique Chutes Charny:</u> <u>Centre communautaire St-Rédempteur:</u> <u>Salle Étienne-Baillargeon St-Étienne-de-Lauzon:</u> Selon le budget de 45 000 \$ accordés annuellement nous effectuons le maximum des travaux. Pour les travaux non réalisés, ils seront remis à l'année prochaine pour la suite du dossier</p>	<p>Dans le courant de l'année</p>	<p><u>Hôtel de Ville de St-Jean-Chrysostome:</u> Ouvres portes (2) installées; signalisation, correction de béton, travaux mineurs salles de toilettes. <u>Bureau touristique Chutes Charny:</u> Ouvre portes (2) installées ; Signalisation installée et cases de stationnements extérieures peinturées <u>Centre communautaire St-Rédempteur:</u> Ouvres portes (3) complétées ; Signalisation installée et cases de stationnements extérieures peinturées Correctifs mineurs dans les salles de toilettes; <u>Centre communautaire Paul-Bouillé</u> Ajout d'un ascenseur électrique et le réaménagement des salles de bain <u>Salle Étienne-Baillargeon St-Étienne-de-Lauzon: et</u> <u>Hôtel de Ville de St-Étienne:</u> Reporté en 2012</p>	<p>Direction des Réseaux et équipements Service des Biens immobiliers Direction de la vie communautaire</p>
<p>Équipements DVC Aréna, piscines, terrains de sports, bibliothèques, locaux culturels et communautaires</p>	<p>Mettre aux normes la rampe pour les personnes vivant avec un handicap à l'aréna de Lévis Installer ouvre portes à l'entrée principale du Centre Culturel , 36 rue Plante Lévis</p>	<p>Juin 2011 Décembre 2011</p>	<p>Réalisé Mieux adapté pour les personnes vivant avec un handicap Faciliter l'accès pour les personnes vivant avec un handicap</p>	<p>Direction de la vie communautaire Service des équipements récréatifs</p>

PLAN D'ACTION 2012 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'EMPLOI

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>Méconnaissance et manque de liens avec les organismes qui travaillent avec les personnes vivant avec un handicap</p> <p>Le plus grand obstacle à l'égalité en emploi est que la plupart des édifices municipaux ne sont pas conformes à l'accessibilité universelle</p>	<p>Poursuivre l'affichage auprès des associations de personnes vivant avec un handicap (Service Externe de Main d'Ouvre Chaudière-Appalaches) et Emploi-Québec, que la Ville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi</p> <p>La direction des ressources humaines déposera dans son projet de Politique d'embauche, un volet intégration</p> <p><i>«Représentativité : par la mise en place de processus de dotation visant à garantir que les effectifs de la Ville de Lévis respectent la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi pour chacun des cinq groupes désignés suivants: les personnes handicapées, les autochtones, les femmes, les minorités visibles et ethniques»</i></p>	<p>En continu</p> <p>Dès l'approbation des cibles par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse</p> <p>Février 2012</p>	<p>Embaucher des personnes vivant avec un handicap selon la demande</p> <p>Adoption de la Politique de dotation</p> <p>Faciliter la représentativité</p>	<p>Conseil de la Ville</p> <p>Direction des ressources humaines</p> <p>Direction des communications</p>

PLAN D'ACTION 2012 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LE TRANSPORT

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Faciliter le déplacement des personnes vivant avec un handicap et leur offrir un service leur permettant d'accéder aux services publics et d'intégrer le marché du travail

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
La difficulté de se déplacer avec le transport adapté pour aller sur la rive nord	Poursuite du projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ	Jusqu'à la fin 2012	Amélioration du service, et à la suite de son évaluation et l'instaurer en permanence.	Société de transport de Lévis Communauté métropolitaine de Québec

PLAN D'ACTION 2012 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer aux personnes vivant avec un handicap un service adapté à leurs besoins et aux contraintes physiques que génère leur incapacité spécifique
-Se donner les moyens pour intervenir efficacement et rapidement lors des situations d'urgence impliquant une personne vivant avec un handicap

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La méconnaissance de l'existence du formulaire «Programme Secours Adaptés»</p>	<p>Installer les affiches dans chacune des 4 casernes (Lévis, St-Romuald, St-Nicolas, St-Étienne) et dans les bureaux de la division prévention à St-Romuald. Disposer des dépliants dans chacun des présentoirs présents dans les 4 casernes et dans les bureaux de la prévention. Faire la promotion à chaque grand kiosque de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité Action Famille Ecole et Communauté à Charny • Festivent à St-Jean-Chrysostome • Semaine de prévention aux Galeries Chagnon 	<p>En début d'année 2012</p> <p>26 mai 2012 Début août 2012 Octobre 2012</p>	<p>Faire connaître le formulaire</p>	<p>Service de la sécurité incendie</p> <p>Service de sécurité publique</p> <p>Direction des communications</p>
<p>La méconnaissance des endroits où sont situées les personnes qui en raison de leur limitation pourraient être plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe</p>	<p>Faire la promotion et la distribution lors des visites de prévention dans les résidences Faire la promotion à travers notre programme de sensibilisation du public qui verra le jour cette année. Valider les statistiques d'inscriptions à fréquence déterminée en collaboration avec le Service de police Visites systématiques de chacune des adresses par un pompier en assignation temporaire afin de valider l'information et transmettre cette dernière à jour au Service de police.</p>	<p>Mai à octobre 2012</p> <p>En continu</p>	<p>Que la population ayant des besoins particuliers s'inscrive</p> <p>Valider les informations si le formulaire est déjà rempli</p>	

PLAN D'ACTION 2012 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX COMMUNICATIONS

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LES COMMUNICATIONS

OBJECTIF GÉNÉRAL : Promouvoir les solutions mises en place et sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes vivant avec un handicap

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Méconnaissance du programme «Secours adaptés»	Promouvoir l'inscription au programme <ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'information aux différentes associations oeuvrant auprès des personnes vivant avec un handicap • Articles dans le journal municipal LÉVIS'informe • Affiche et carton d'information • Publication dans le «Vivre à Lévis» 	Janvier 2012 Février 2012 Février 2012 Mars 2012	Faire connaître l'existence du programme et en faciliter l'inscription via les différents outils de communication municipaux En continu	Direction des communications Organismes desservant les clientèles handicapées Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville»
Le manque d'outils et de connaissances pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle vivant avec un handicap	Maintenir un support à la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» afin de sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes ayant un handicap	Tout au long de l'année	Répondre aux demandes, selon les moyens disponibles	Service de la Sécurité incendie Service Sociocommunautaire

PLAN D'ACTION 2012 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme culturel)

SECTEUR D'ACTIVITÉ: CULTUREL ET SPORTIF

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes vivant avec un handicap d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes vivant avec un handicap une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le peu d'offre d'activités culturelles accessibles aux personnes vivant avec un handicap	Poursuivre l'indication dans les différents programme loisirs et culturels, des bâtiments et parcs accessibles aux personnes vivant avec un handicap pour chacune des activités et événements Ajouter le logo à la table des matières	Tout au long de l'année	Faire connaître aux personnes vivant avec un handicap les endroits accessibles	Direction de la vie communautaire Service des Arts et de la culture,
L'offre d'activités culturelles n'est pas suffisamment accessible	Poursuivre le programme d'intégration des personnes vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le service des arts et de la culture	En continu	Indiquer le programme d'intégration dans chacun des programmes loisirs	

PLAN D'ACTION 2012 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (bibliothèques)

SECTEUR D'ACTIVITÉ: CULTUREL ET SPORTIF

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes vivant avec un handicap d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes vivant avec un handicap une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Manque de services adaptés au Service des bibliothèques	Poursuivre l'achat de collections spécialisées (gros caractères, livres lus, etc.) Dispositions particulières pour personnel à mobilité réduite (par exemple, la durée du prêt est de 6 semaines au lieu de 3 semaines ; il est possible, par téléphone et en ligne, de réserver des documents et de réserver sa place à une activité.	En continu	Service adapté	Direction de la vie communautaire Service des bibliothèques
Permettre aux personnes ayant une déficience intellectuelle de naviguer sur Internet à l'aide d'un portail spécialisé (HabilNet) et leur permettre ainsi de briser l'isolement.	Participation des bibliothèques de Lévis au projet HabilNet, portail Internet qui répond aux besoins spécifiques des personnes présentant une déficience intellectuelle, tant dans sa conception technique que dans son contenu informatif. Projet élaboré par le Centre de Réadaptation en Déficience Intellectuelle.	Mars 2012	Que les personnes présentant une déficience intellectuelle fréquentent les bibliothèques pour naviguer sur Internet via le portail HabilNet et ainsi briser l'isolement auquel elles sont confrontées.	Direction de la vie communautaire Service des bibliothèques

PLAN D'ACTION 2012 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (sports et plein air)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CULTUREL ET SPORTIF (suite)

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
L'absence d'activités spécifiquement adaptées aux différents types d'handicaps	Offrir aux organismes intervenant auprès des personnes vivant avec un handicap des plages accessibles	Toute l'année	Les organismes souhaitant organiser de nouvelles activités auront des locaux à leur disposition	Direction de la vie communautaire Service sociocommunautaire Service des sports et plein air
Le manque de promotion et de visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis	Faire connaître les activités de nos organismes partenaires qui ont un volet s'adressant aux personnes vivant avec un handicap	Toute l'année	Faciliter certains organismes à offrir des activités à cette clientèle et les soutenir	Organismes desservant les clientèles handicapées Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville

PLAN D'ACTION 2012 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement, cadre urbanistique)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET ENDROITS PUBLICS, LA SIGNALISATION ET LES STATIONNEMENTS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement

-Faciliter l'accès des personnes vivant avec un handicap aux édifices publics et municipaux

-Améliore l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap concernant les espaces réservées aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Plan d'urbanisme (PU) et règlements de zonage et de lotissement non uniforme	Poursuivre les démarches actuelles pour l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation d'urbanisme dans le contexte de la Ville unifiée.	Entrée en vigueur prévue pour l'automne 2012	L'entrée en vigueur du nouveau plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de lotissement à l'automne 2012.	Direction de l'urbanisme et des arrondissements. Direction des affaires juridiques et du greffe. Collaboration de toutes les directions
Les descentes de trottoirs non conformes	Lors de travaux de réfection et pavage de rues, trottoirs et bordures, les accès sont mis aux normes et les correctifs sont apportés	Durant l'année	Faciliter les déplacements des personnes vivant avec un handicap	Direction de l'environnement et infrastructure Service des travaux publics Service de Génie
La difficulté d'avoir accès aux stationnements réservés près des édifices municipaux	Poursuivre nos actions au niveau entretien, soit au rafraîchissement du lignage et à l'entretien des panneaux de signalisation			

PLAN D'ACTION 2012 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES ENDROITS PUBLICS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes en tenant compte de leur déficience et leur problématique de déplacement

-Permettre aux personnes vivant avec un handicap d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Certains immeubles de la Ville ne sont pas conformes à l'accessibilité universelle pour les personnes à mobilité réduite du grand public ainsi que ceux destinés aux employés	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Le Chalet St-Télesphore</u> (Rampe extérieure, toilettes adaptées,...) 2. <u>Salle Étienne-Baillargeon St-Étienne-de-Lauzon:</u> 3. <u>Hôtel de Ville de St-Étienne:</u> <p>Selon le budget de 45 000 \$ accordés annuellement nous effectuons le maximum des travaux.. Pour les travaux non réalisés, ils sont remis à l'année prochaine pour la suite du dossier</p> <p>De plus lorsque des modifications reliées à d'autres projets touchent des points liés à l'accès universel, les adaptations sont faites</p>	Dans le courant de l'année	<p>Rendre conforme le Chalet St-Télesphore</p> <p><u>Hôtel de Ville de St-Étienne:</u> À valider selon budget</p> <p><u>Salle Étienne-Baillargeon St-Étienne-de-Lauzon:</u> À valider selon budget</p>	<p>Direction des Réseaux et équipements</p> <p>Service des Biens immobiliers</p> <p>Direction de la vie communautaire</p>
Équipements Direction de la Vie Communautaire Arénas, piscines, terrains de sports, bibliothèques, locaux culturels et communautaires	<p>Nous allons placer au Plan Triennal d'Immobilisation 2013 l'achat d'une rampe donnant accès aux personnes vivant avec un handicap à nos scènes mobiles</p> <p>Au Stade Georges Maranda Lévis</p> <p>- Rendre accessible les toilettes publics pour les personnes vivant avec un handicap</p> <p>Au Centre Culturel 36 rue Plante Lévis,</p> <p>-Mettre aux normes l'accès (rampe) en façade</p> <p>- Aménager deux vestiaires pour les personnes vivant avec un handicap</p>	<p>Fin 2012</p> <p>Juin 2012</p> <p>Novembre 2012</p>	<p>Donner l'accès aux scènes, lors d'événements et autres</p> <p>Accessibilité aux handicapés</p>	<p>Service des Équipements Récréatifs</p> <p>Direction de la vie communautaire</p>

CONCLUSION

Depuis la parution du premier plan d'action, en 2006, beaucoup d'obstacles ont été identifiés, certains ont été réduits, d'autres éliminés. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire pour accéder à un niveau d'accessibilité permettant la pleine et entière participation des personnes vivant avec un handicap dans tous les secteurs d'activités.

La mise en œuvre de ce plan d'action, demeure en conformité, avec le *Plan de gouvernance de la Ville de Lévis (PGVL)*, où l'on y retrouve la mission, la vision, les valeurs organisationnelles, les orientations et les objectifs de développement de la Ville. Il contribuera à sensibiliser les intervenants et les principaux acteurs par rapport aux services offerts à la population et principalement, aux personnes vivant avec un handicap, tout en favorisant une planification à long terme.

L'élimination des obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap est un défi de taille en perpétuel renouvellement. Tout en tenant compte de sa capacité financière, la Ville de Lévis consacrera les moyens et les ressources disponibles pour réaliser les actions identifiées à l'intérieur de délais réalistes.

La Ville de Lévis est fière de participer à cette démarche de société et entend poursuivre les efforts qui ont été mis de l'avant pour faciliter l'adhésion à cette nouvelle culture de penser, en fonction des besoins particuliers des personnes vivant avec un handicap et de leur accessibilité universelle. Nous constatons que les élus et les employés sont davantage à l'écoute de cette clientèle et trouvent des solutions pour les aider sous différentes formes, pour ainsi faciliter leur intégration.

Nous croyons opportun de signaler que ce plan demeurera en constante évolution et que rien ne nous empêchera d'y apporter des améliorations au fur et à mesure des réalités qui se présenteront.